

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 18 (1972)  
**Heft:** 2

**Anhang:** [Nouvelles locales] : Lille, Mulhouse, Strasbourg  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En droit français, l'exécuteur testamentaire a des pouvoirs très limités. Pour agir, il doit recueillir l'accord écrit de tous les héritiers. Il ne sera en fait qu'un simple mandataire des héritiers. En revanche, en droit suisse, l'exécuteur testamentaire a les droits et devoirs de l'administrateur officiel d'une succession. Il est chargé de faire respecter la volonté du défunt et a toute qualité pour procéder lui-même au partage. En cas d'éloignement des héritiers ou si ceux-ci sont nombreux, l'avantage de la solution suisse est manifeste. Elle permet de régler une succession en un délai raisonnable, avec le minimum de complication. Ainsi, en l'espèce, l'ami fidèle chargé de cette mission aura toute faculté d'organiser une répartition entre les neveux et de vendre tout le surplus sous sa seule signature, et sans avoir à fournir d'autres explications.

Nous parlons ici uniquement des problèmes de droit civil. Sur le plan des impôts, il faut se reporter à une autre convention, celle du 31 décembre 1953. Les droits de succession seront payés uniquement au domicile du défunt. Quelques exceptions sont réservées, en particulier pour les immeubles, qui sont imposables au lieu de situation.

e) Enfin, la convention laisse aux Suisses en France la faculté de décider sous quel régime matrimonial ils s'estiment mariés s'ils n'ont pas conclu de contrat de mariage. Cet avantage n'a pas été stipulé dans un traité franco-suisse, mais résulte de l'application de la jurisprudence française confrontée avec les dispositions de la législation suisse. En France, il est admis que les époux sont soumis au régime matrimonial du lieu du premier domicile conjugal. En revanche, la loi fédérale du 25 juin 1891 précise que les rapports pécuniaires des époux suisses dont le premier domicile conjugal est à l'étranger, sont soumis à la loi du canton d'origine, pour autant que le droit étranger ne leur est pas applicable. Si donc des époux suisses, domiciliés en France dès leur mariage, désirent se référer au droit suisse, et plus particulièrement se soumettre au régime légal suisse de l'union des biens, ils peuvent en faire la simple déclaration entre eux et le rappeler dans leur testament. Sinon les juristes français considéreront ces époux comme mariés sous le régime de la communauté de biens du Code civil français. En pratique, c'est généralement cette seconde solution qui est adoptée car elle est la plus simple au moment même. Mais il est bon que les Suisses de France sachent qu'ils ont le moyen d'en décider autrement, si tel en est leur désir, en particulier s'ils ont l'intention de retourner par la suite s'installer en Suisse.

Admettons le cas d'un jeune ménage suisse, marié en France et vivant en France. Les notaires français auxquels

ils pourraient avoir affaire admettront que ces époux sont mariés sous le régime légal français de la communauté. De retour en Suisse, il leur sera difficile de se référer sans autre au régime de l'union des biens. Le régime français s'imposera encore à eux. Mais ces jeunes gens peuvent parfaitement convenir, et le signaler à leur notaire français, qu'ils se considèrent comme unis sous le régime légal suisse de l'union des biens. En regagnant la Suisse quelques années plus tard, ils pourront tout naturellement continuer à appliquer les règles du régime matrimonial en vigueur en Suisse.

\*\*\*

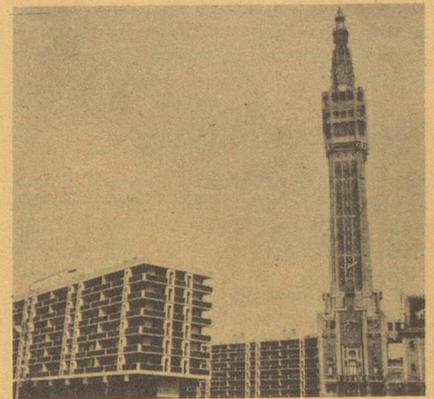
C'est ici l'occasion de relever, une fois de plus, le libéralisme de la France. Si les Suisses s'établissent si volontiers dans ce pays et s'y trouvent bien, c'est sans doute aussi en raison des avantages juridiques dont ils peuvent se prévaloir et qui leur permettent, soit d'être mis sur le même pied que les Français, soit de régler certains problèmes importants relatifs à leurs biens selon les normes de leur pays d'origine et auxquelles ils sont habitués. Il leur est évité ainsi d'être confrontés avec un système juridique, très valable en soi, mais qui leur serait étranger et qui ne correspondrait pas à leurs propres traditions.

Précisons pour terminer que la convention en question ne s'applique qu'aux personnes de nationalité suisse uniquement. Les doubles-nationaux franco-suisses établis en France ne sont nullement touchés par ce traité.

Congrès de l'Union  
des Suisses  
de France

◆  
6 et 7 mai  
à  
Strasbourg

Lille



28, place de la Gare.  
Tél. : 55-44-01.

La Rédaction du « Messenger Suisse » s'excuse vivement auprès des lecteurs qui ont reçu par erreur l'édition locale de Bordeaux à la place de celle qui leur était destinée. Si certains d'entre eux désirent recevoir le numéro en question, qu'ils aient la gentillesse de le demander à la Rédaction du « Messenger Suisse », 17 bis, quai Voltaire, Paris (7<sup>e</sup>), qui se fera un plaisir de le leur envoyer.

ACTIVITES DE FIN D'ANNEE

La Société suisse de Bienfaisance qui, grâce au dernier appel du Président, a vu rentrer des cotisations, et a même enregistré plusieurs adhésions, a pu envoyer, principalement à des compatriotes âgés, quelques mandats destinés à l'achat de combustible, et une vingtaine de colis susceptibles d'améliorer un tant soit peu l'ordinaire. La préparation de ceux-ci a été rendue possible par divers dons en nature de membres de la Société, qui en sont particulièrement remerciés.

Le Club suisse de Lille s'est occupé, en novembre et en décembre, de la préparation de la fête de Noël : après avoir renfloué la caisse grâce à un loto, il l'a joyeusement vidée pour procurer un bon après-midi aux enfants des membres : les marionnettes de la « Baraque foraine » y ont largement contribué, tous les petits spectateurs s'excitant aux bons tours de Maître Renard, et dialoguant à qui mieux mieux avec les personnages du castelet, pour le plus grand plaisir des parents. Un goûter bien servi, et les cadeaux distribués par un Père Noël de plus en plus chenu, achevèrent de les mettre en joie. Des dons généreux ont, là aussi, contribué efficacement à la réussite de cette petite fête.

L'on se retrouva au dîner du soir, agréablement servi dans le cadre rénové du « Terminus », mais on déplora l'absence de quelques fidèles retenus par la maladie ou diverses circonstances familiales. M. Charles Vollery, Pré-

sident, et M. le Consul A. Joseph, renonçant à de longs discours, remercièrent tous ceux et celles qui contribuèrent à rendre la journée agréable à chacun.

#### PERSPECTIVES POUR 1972

Le printemps prochain apportera d'heureuses diversions : l'exposition, longtemps ajournée, des plus beaux livres suisses, viendra enfin à Lille puis à Amiens. Elle constituera, nous l'espérons, le point de ralliement de nos compatriotes et de leurs amis dans ces deux villes, tout en offrant au public français un aperçu de la production littéraire et graphique suisse.

Dans la capitale des Flandres, l'Exposition sera inaugurée en présence de M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse à Paris, qui profitera de cette première visite dans le Nord pour prendre contact avec la colonie suisse.

Voici les dates prévues pour l'Exposition :

- Lille : du 10 mars au 1<sup>er</sup> avril 1972, à la Bibliothèque Municipale ;
- Amiens : du 15 au 30 avril 1972, au Musée de Picardie.

Dans les deux villes, les Bibliothèques municipales sortiront de leurs fonds les livres anciens ou rares ayant trait à notre pays et les exposeront, parallèlement à la présentation des plus beaux livres suisses contemporains.

Afin que chacun soit informé du programme de ces deux manifestations culturelles, le Consulat enverra une circulaire détaillée en temps voulu.

#### O.N.S.T. A PARIS : PEAU NEUVE

De Lille ou d'Amiens, l'on va facilement à Paris. L'Office suisse du Tourisme, qui constitue au cœur de la capitale, un petit point d'attraction sympathique, vient de déménager. C'est désormais au 11 bis de la rue Scribe, à deux pas de l'Opéra, que vous trouverez, à la « Porte de la Suisse », une abondante information touristique, et aussi, un kiosque à journaux - librairie - souvenirs (suisses).

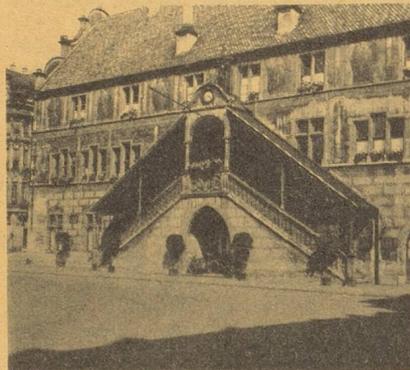
#### POUR MIEUX CONNAITRE LA SUISSE

Le pays de Vaud en encyclopédie : un groupe de professeurs et d'étudiants de l'Université de Lausanne a pris l'initiative de publier une **Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud** (Ed. Feuille d'Avis, Lausanne). Le premier volume, paru en 1970, présentait « La nature multiple et menacée ». Le deuxième vient de paraître ; il est consacré à la géologie et à la géographie du canton et s'intitule : « Une terre, ses origines, ses régions ». Six autres volumes sont en préparation.

C'est d'un guide artistique de la Suisse qu'il s'agit, avec la cinquième édition,

complètement revue, du « **Kunstführer der Schweiz** ». Cet ouvrage est édité par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse. Le volume I, qui vient de paraître, concerne les cantons d'Argovie, Appenzell, Glaris, Grisons, Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Thurgovie, Unterwald, Zoug, Zurich. Environ 1 000 pages, 275 illustrations et plans ; Ed. Buehler, Wabern (Berne).

## Mulhouse



19 a, rue du Sauvay.  
Tél. : 45-32-12.

#### MESSAGE DU CONSUL

Nous avons atteint ce point de l'année où l'on a coutume de jeter un regard en arrière et en avant, puisqu'une nouvelle étape s'ouvre devant nous ! 1971 nous a apporté son lot de joies et de peines, comme c'est dans l'ordre des choses et nous entamons l'année nouvelle avec confiance, espérant qu'elle sera propice et bénéfique pour chacun. En premier lieu, nous désirons une bonne santé, sans laquelle il est difficile d'accomplir sa tâche quotidienne, d'aller de l'avant. Nos groupements suisses ont réalisé avec beaucoup de bonne volonté leurs programmes annuels et contribué ainsi à resserrer les liens de camaraderie unissant leurs membres entre eux et ceux les rattachant à leurs amis français. Au printemps, la réunion à Huningue, des Sociétés suisses de l'Est, nous a donné l'occasion de nous préparer au Congrès des Suisses de France qui, vous le savez, a eu lieu à Marseille. C'est avec beaucoup de reconnaissance que nous nous souvenons ces journées nous ayant permis de fraterniser, de nous tenir au courant des préoccupations de nos compatriotes de près ou de loin. Nous savons gré aux Comités des Sociétés suisses organisatrices de ces rencontres, de toute la peine qu'ils se sont donnée pour leur réussite. Puis ce furent les sorties habituelles, dont cette visite du 1<sup>er</sup> août au

berceau de notre Patrie, à laquelle participèrent les colonies de Mulhouse et Colmar, avec beaucoup d'enthousiasme. Ce sont des moments qui ne s'oublieront pas de sitôt et font date dans la vie de nos sociétés. Puis, les fêtes de Noël ont rassemblé à leur tour, jeunes et moins jeunes, autour du sapin traditionnel, avant d'entrer dans l'an neuf, pleins de bonnes résolutions et d'espérances en des temps meilleurs !

Je voudrais, au seuil de 1972, vous exprimer mes vœux chaleureux de santé et de bonheur, tout en vous assurant de ma sollicitude, comme aussi de celle de mes collaboratrices et collaborateurs dévoués.  
A.P.

#### VACANCES EN SUISSE

Comme chaque année, la Fondation « Pro Juventute » à Zurich organise des placements de vacances d'enfants suisses à l'étranger âgés de 7 à 15 ans, de quatre semaines dans des homes ou colonies, ou de six à huit semaines dans des familles.

La contribution pour séjour dans des homes et colonies varie selon le revenu des parents, tandis que les placements gratuits dans des familles sont réservés aux enfants appartenant à des familles vivant dans des conditions très modestes et n'ayant pas les moyens de participer aux frais ou ne versant qu'une contribution symbolique.

Ceux d'entre vous souhaitant faire bénéficier leurs enfants d'un tel séjour et n'ayant pas encore demandé les formulaires d'inscription au Consulat dont ils dépendent, voudront bien le faire, avant le 29 février prochain.

#### PHOTOGRAPHIES POUR PASSEPORTS

Il nous arrive assez souvent que des compatriotes nous envoient des photos en couleur pour l'établissement du passeport. Nous leur rappelons que selon les dispositions en vigueur, seules les **photographies en noir et blanc** peuvent être fixées dans ce document.

## Musique d'Orelli

Fondée en 1903

Pianos Gotrian-Steinweg  
Ibach Pleyel  
Haute Fidélité BO, Sansui  
Disques - Instruments  
Partitions

2, place de la République  
68 MULHOUSE  
Tél. : (89) 45-22-95

**CERCLE SUISSE DE MULHOUSE**

Le 10 novembre dernier, le Cercle suisse de Mulhouse a fêté sa 99<sup>e</sup> Fête de Fondation, en présence de M. René Bovey, ancien Secrétaire du Secrétariat des Suisses à l'étranger, et actuellement Directeur de la Correspondance Politique Suisse.

Après de joyeuses agapes, notre invité devait nous donner un aperçu plein d'humour sur les récents événements politiques suisses et en particulier sur les élections au Conseil national et au Conseil des Etats. La soirée se termina pleine d'entrain au son d'un orchestre de danses.

L'Assemblée générale, qui suivit peu de temps après, devait décider que le Centenaire du Cercle serait célébré avec un certain éclat. D'ores et déjà, nous sommes assurés de la présence de M. Louis Guisan, Président de la Commission des Suisses à l'étranger, qui assurera la Présidence d'honneur de cette manifestation. Elle aura lieu le 10 novembre 1972.

Nous serions heureux que dès maintenant vous réserviez cette date.

**SOCIÉTÉ SUISSE DE BIENFAISANCE**

Le Comité de la Société Suisse de Bienfaisance de Mulhouse et environs a organisé le dimanche 5 décembre dernier, au restaurant des grands magasins du « Globe » sa traditionnelle « Fête de Noël » au profit des compatriotes que le sort a moins favorisés. M. Brandt prit d'abord la parole pour saluer les présents et ensuite M. Nossack, Président de la Société, prit le relais en remerciant tous ceux qui se sont dévoués le long de l'année à la cause de la Société qui, grâce aux dons de quelque 500 compatriotes, a pu secourir une centaine de personnes nécessiteuses avec des subsides en espèces et en nature. M. Prisi, Consul, félicita à son tour les organisateurs de la fête puis le pasteur Wehrey prononça en français et en alsacien un sermon de circonstance.

Après la projection de diapositives sur Madagascar, fruit d'un voyage de M. Brandt dans cette île, un goûter fut servi et les cadeaux distribués.

**Colmar**

**Société suisse « Helvetia »,  
L'arbre de Noël à Eguisheim**

Malgré un brouillard épais, la grande famille suisse de Colmar et environs se retrouva le 18 décembre dernier au grand complet dans la charmante cité d'Eguisheim, berceau du vignoble d'Alsace, pour y fêter dignement la naissance du Christ. Dans une salle, magnifiquement décorée pour la circonstance, le Président M. Stierli put saluer parmi la nombreuse assistance M. le

Consul et Mme Prisi, M. le Vice-Consul et Mme Regolati, ainsi que le Président d'honneur M. Flury, qui malgré son grand âge ne manque aucune manifestation de notre société. La fête débuta par les chants traditionnels sous l'arbre illuminé, se poursuivant par la distribution de cadeaux à nos vieux membres, de friandises aux plus jeunes et par l'échange de bons vœux pour 1972. Après un délicieux goûter, qui faisait honneur aux talents culinaires de notre hôte, Mme Schneider, la fête se termina par un récital varié, donné par de jeunes musiciens bénévoles. On se quitta tard, heureux d'avoir passé une belle soirée entre compatriotes et amis.

**Strasbourg**



7, rue Schiller.  
Tél. : 35-15-17/18.

« Le Messenger Suisse » m'ayant généreusement ouvert ses colonnes, je saisis cette occasion de dire combien je suis heureux de pouvoir m'adresser, en particulier, à tous nos compatriotes du Bas-Rhin, de la Moselle, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle.

M. Georges Guibert, maintenant Consul général à Bordeaux et à qui j'ai succédé comme Consul à Strasbourg, a donc quitté les bords du Rhin le 29 novembre dernier. Sa grande expérience des gens et des choses, comme aussi sa naturelle amabilité, nous donnent à penser que son activité sera féconde dans cet autre vignoble, c'est du moins les vœux les plus fervents que forment tous les amis laissés par M. et Mme Guibert dans l'Est de la France. Bien des choses ont changé depuis 1950, époque de mon départ de Paris pour Madagascar. Vos préoccupations de l'époque consistaient, avant tout, à réparer souvent par des moyens de fortune ce que des années sombres n'étaient pas près de faire oublier. D'autres séjours : à Berne, en Allemagne, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient n'ont certes pas rompu les nombreux liens qui m'attachent au pays qui

vous accueille si généreusement ; force m'est cependant de constater combien les objectifs et les perspectives d'il y a vingt ans ont évolué. Du pouvoir de création de l'homme est née une véritable révolution scientifique qui a profondément modifié les mœurs. Nos enfants, pour qui les expéditions sur la lune relèvent d'une technique devenue presque courante, ont naturellement peine à croire que nos parents savaient encore conduire un cheval et que dans nos jeunes années nous construisions des postes à galène !

Les limites des moyens d'action étant chaque jour reculées, la vie subit une accélération telle que même les idéologies d'il y a dix ans ont perdu leur force d'attraction. Dans les pays jouissant d'une conjoncture économique et politique favorable, il n'est dès lors pas étonnant que l'essor de nos sociétés n'atteigne plus le niveau d'autrefois ; la réaction de défense qui avait animé pendant longtemps nos compatriotes à l'étranger a en effet perdu une bonne part de sa raison d'être. Sans apporter le remède miracle à l'incommunicabilité, mal nouveau des grands ensembles, nos groupements suisses peuvent peut-être, comme « le Messenger Suisse », concourir à l'harmonie des rapports humains, rareté de la vie moderne.

Henri Hirschi,  
Consul.

\*\*\*

Quelques compatriotes de Strasbourg ont émis l'idée de créer un petit groupe théâtral. Ceux que « les planches » n'effraient pas pourraient se mettre en rapport avec le consulat.

Abonnez-vous en remplissant (en lettres majuscules) le bulletin ci-après au « Messenger Suisse », 17 bis, quai Voltaire Paris-7<sup>e</sup>.

Nom : .....

Prénom : .....

Ville : .....

Rue : .....

Paiement au nom du « Messenger Suisse » par chèque bancaire à la Rédaction ou par C.C.P. 12.273.27, 10, rue des Messageries.

Abonnement annuel : 15 F.

Abonnement de soutien : à partir de 20 F.

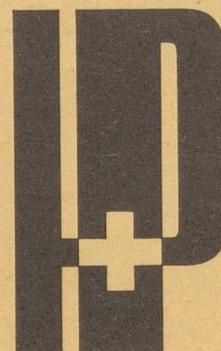
## FOIRES ET EXPOSITIONS

(OSEC) Parmi les nombreuses foires et expositions d'intérêt international annoncées, mentionnons les manifestations suivantes qui se dérouleront en Suisse au cours de premier semestre de l'année 1972 :

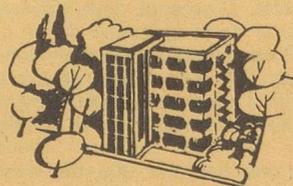
26-2 - 5-3 - LAUSANNE	Salon du tourisme et des vacances
2-7 - 3 LAUSANNE	« Antriebstechnik 72 » - 4 <sup>e</sup> Foire suisse de la technique de force motrice
5-6 - 3 ZURICH	Exposition internationale d'échantillons de chaussures
9-19 - 3 GENEVE	Salon international de l'automobile
17-25 - 3 ZURICH	Hilsa - Exposition internationale de chauffage, matériel aérolique et appareils sanitaires
10-21 - 4 ZURICH	60 <sup>e</sup> Semaine suisse de la mode
15-25 - 4 BALE	56 <sup>e</sup> Foire suisse d'échantillons  IMODA - Salon international pour la mode féminine et pour enfants
25-29 - 4 GENEVE	« World Tobacco » - Exposition internationale de l'industrie du tabac
12-18 - 5 ZURICH	Exposition européenne du meuble
16-20 - 5 GENEVE	Medica 72 - Salon international du matériel médical
30-5 - 3-6 BALE	3 <sup>e</sup> Exposition internationale de la tréfilerie
1-6 - 6 ZURICH	Industrial Handling - Foire internationale de la production automatisée et soumise à la rationalisation
6-10 - 6 BALE	SWISSPACK - Salon international de l'emballage
19-23 - 6 GENEVE	Exposition internationale de construction et équipement des aéroports
22-26 - 6 BALE	ART 3 '72 - Salon international d'art

## SALON INTERNATIONAL DU TOURISME

(OSEC) Le prochain Salon international du tourisme et des vacances se déroulera à Lausanne, du 26 février au 5 mars 1972. Le camping et le caravaning y seront largement représentés. De nombreux pays d'Europe occidentale, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que l'U.R.S.S. et le Japon y participeront, de même que plusieurs compagnies d'aviation. Le Salon nautique, organisé une année sur deux à Lausanne, sera particulièrement important. Enfin, pour la première fois, un Salon de la photographie trouvera place dans la grande manifestation lausannoise.



TÉLÉPHONE 644 40-00



## au service de notre colonie

**MÉDECINE GÉNÉRALE**  
(admission dès l'âge de 15 ans) et  
**GÉRIATRIE**

**CONSULTATIONS**  
(tous les jours sur rendez-vous)

**DISPENSARE**  
(lundi, jeudi après-midi  
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

**RADIOLOGIE,  
LABORATOIRE D'ANALYSES  
MÉDICALES,  
KINÉSITHÉRAPIE**  
(tous les jours sur rendez-vous)

**CONVENTIONNÉ  
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE  
ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES**  
(prise en charge directe par ces  
organismes au maximum autorisé).

**CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT  
AVEC L'HOSPITALISATION  
A DOMICILE**

Pour de plus amples renseignements  
prière de s'adresser  
au secrétariat médical de l'Hôpital,  
10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62  
92 - ISSY-LES-MOULINEAUX